

# VIH : élargissement de l'accès à la primo-prescription de la PrEP à tous les médecins

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021, la primo-prescription de la prophylaxie pré-exposition (PrEP) est accessible à tous les médecins. Quelles sont les modalités accompagnant cette facilitation d'accès au traitement préventif contre l'infection à VIH ?



**DR BRUNO BOYER,**  
président de la section Santé  
publique du Cnom

## Contexte

Le 28 mai 2021, le ministre de la Santé Olivier Véran a annoncé que **la PrEP pouvait désormais être prescrite par tous les médecins et non plus seulement par ceux pratiquant au sein des hôpitaux et des centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (Cegidd)**. Cette possibilité est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2021. La PrEP est un traitement préventif permettant de lutter contre la contamination et la propagation du VIH, même lors d'une exposition au virus. C'est un traitement complexe, au long cours, qui nécessite une surveillance car les effets secondaires de ces médicaments peuvent être importants et doivent être dépistés.

## Cadre de prescription

La PrEP est un outil à part entière de la stratégie de prévention de l'infection par le VIH.

**Cette stratégie de prévention combinée ou diversifiée repose aussi sur :**

- le matériel de prévention : préservatif masculin ou féminin, digue dentaire, gel lubrifiant, etc. ;
- le dépistage du VIH et des autres IST, et leur traitement ;
- les traitements médicamenteux : traitement des personnes séropositives qui évite la transmission du VIH à un partenaire séronégatif, traitement post-exposition ;
- l'utilisation de matériel à usage unique lors de la consommation de drogues.

**La consultation médicale d'initiation de la PrEP permet d'évaluer le niveau d'exposition au VIH et les éventuelles contre-indications à la prescription du médicament**, notamment sur la base d'un bilan biologique conforme aux recommandations. La PrEP doit s'inscrire dans une démarche

de santé sexuelle globale et être accompagnée de conseils et de soutien.

**Une consultation de surveillance est planifiée par le médecin au bout du premier mois de traitement** puis à intervalles réguliers. Ce suivi inclut la recherche d'effets secondaires qui pourraient contre-indiquer sa poursuite.

## Profil des patients

La PrEP s'adresse à des personnes exposées au VIH. Elle peut être utile à toute personne dans certains contextes de la vie sexuelle.

**Dans tous les cas :**

- L'identification des personnes exposées au VIH pour lesquelles la PrEP est adaptée nécessite une approche individualisée qui tient compte des expositions passées et futures.
- Les indications ne doivent pas être utilisées comme des critères de sélection mais servent à guider la discussion avec le patient et à l'aider à prendre une décision éclairée quant à l'utilisation de la PrEP.
- La demande exprimée pour des motifs d'amélioration de la qualité de vie sexuelle doit notamment être entendue.
- Toute demande de mise sous PrEP provenant du patient sera discutée avec le médecin, quel que soit le niveau d'exposition déclaré ou identifié.
- La personne doit être informée que la PrEP est très efficace pour se prémunir d'une infection à VIH lors des rapports sexuels, mais que son association au préservatif assure une protection supplémentaire contre les autres infections sexuellement transmissibles et contre une grossesse non souhaitée.

